

## Fonction publique: une grève, des mécontentements et des absents



### MOTION INTERSYNDICALE

CONCERNANT L'ENSEMBLE DES AGENTS PUBLICS EN POSTE A MAYOTTE

L'ensemble des organisations syndicales signataires de cette présente motion déclare que la réunion sur la clause de revoyure du 29 septembre 2015 à Paris est

## UN ECHEC

Ce mardi s'annonce comme une journée de grève dans le secteur public avec des syndicats qui appellent à descendre dans la rue mais sans véritable front unitaire. La mobilisation porte sur le «clause de revoyure» et des revendications plus traditionnelles de l'éducation nationale.

Page 2

### Justice

Ces mineurs sous protection judiciaire... pour le bien de tous



Page 4

### Départementalisation

Mayotte 2025 : ce qui est bouclé, ce qui avance



Page 5



Votre portail captif par



Alter 6.com  
Alternative System



Votre partenaire informatique à Mayotte

## Société

# Fonction publique : une grève, des mécontentements et des absents



Rivo dans la rue avec le SNUipp

**Ce mardi s'annonce comme une journée de grève dans le secteur public avec des syndicats qui appellent à descendre dans la rue mais sans véritable front unitaire. La mobilisation porte sur le «clause de revoyure» et des revendications plus traditionnelles de l'éducation nationale.**

Les rues aux abords du vice-rectorat vont donc accueillir la manifestation qui doit rassembler la fonction publique mais avec tout de même une forte coloration édu-

cation. La CGT Ma, FO, le SAEM et le SNUACTE FSU sont rassemblés en intersyndicale derrière l'appel lancé par le SNUipp, le syndicat du 1er degré.

La CGT Educ'action a jugé «décevante» la fameuse «clause de revoyure», qui «n'apporte aucune avancée par rapport aux revendications des agents». Pour la CGT, «les agents sont harassés par les atermoiements continuels d'un gouvernement qui observe avec complaisance l'effondrement en cours du système éducatif à May-

otte et ne tient pas ses engagements».

Pour la SNUipp, la grève reconductible de ce mardi porte essentiellement sur deux revendications : l'indexation des salaires pour «atteindre au minimum l'équivalent du taux d'indexation des salaires de la Réunion» soit 53%, et «la prise en compte de l'ancienneté générale de service des ex-agents de la CDM (Collectivité de Mayotte) intégrés dans la fonction publique.»

Sur ce dernier point, l'ensemble des syndicats, y compris ceux qui n'appellent pas à la grève ce jour, se retrouvent pour critiquer l'impossibilité pour ces agents de récupérer une ancienneté supérieure à 3 ans et 9 mois, quelle que soit leur ancienneté réelle dans le service public.

## Créer un rapport de force

De façon plus large, les 3 co-secrétaires de la FSU Mayotte Rivomalala Rakotondravelo, Frédéric Muller et Thierry Wuillez étaient reçus par le Vice-rectorat ce samedi. Pour eux, pas de doutes: «ils nous ont laissé entendre ce que l'on sait déjà : si nous n'arrivons pas à créer un rapport de force favorable à partir de mardi ... nous n'obtiendrons rien et donc l'enseignement à Mayotte continuera à s'enfoncer durablement dans une spirale négative de classes et d'établissement bondés s'ajoutant à une crise de recrutement sans précédent s'aggravant d'année en année».

Lors de cet entretien préalable à la manif', les syndicats sont revenus sur l'«échec complet» de la clause de revoyure, indiquant que pour le gouvernement, «il n'est plus question de revoir le taux d'indexation des salaires». En réalité, le gou-



## MOTION INTERSYNDICALE

CONCERNANT L'ENSEMBLE DES AGENTS PUBLICS EN POSTE A MAYOTTE

L'ensemble des organisations syndicales signataires de cette présente motion déclare que la réunion sur la clause de revoyure du 29 septembre 2015 à Paris est

## UN ECHEC

pour tous les agents publics à Mayotte.

Dans cet état d'esprit, nous soutenons le mouvement du 06 octobre initié par le SNUipp-FSU Mayotte.

Nous appelons donc l'ensemble des agents publics à se mobiliser dès le 6 octobre 2015.

### L'appel à la manifestation de l'intersyndicale

vernement a renvoyé la question à l'automne 2017, date à laquelle il conviera les syndicats pour analyser les effets de la surrémunération de 40%.

Ils ont également mis en avant tout une série de revendications : «valorisation de l'expérience acquise à Mayotte» pour «un avancement de carrière plus rapide» une fois repartis, que les établissements scolaires de Mayotte «bénéficient des points liés au classement Rep et Rep + (les Lycées en sont toujours exclus) pour permettre à tous de revenir dans de bonnes conditions en métropole ou en DOM»... autant de revendications que le vice-rectorat aurait jugé «pleinement justifiées».

### Approches et nuances

Pour autant, tous les syndicats ne seront pas la rue demain. UNSA, CFE-CGC ou encore CFDT sont sur des lignes sensiblement différentes que les organisations précédentes. Ainsi pour la CFDT, si cette réunion «n'a pas répondu à toutes nos attentes, elle trace néanmoins des perspectives et offre une meilleure lisibilité de gestion des agents de la fonction publique à Mayotte».

Pour le syndicat, l'attractivité de Mayotte ne peut se résumer au seul cadre indemnitaire mais passe aussi par une amélioration des conditions de vie.

Etude sur les retraites en début d'année 2016, groupe de travail concernant les instituteurs de Mayotte, un autre sur les conditions de vie, autant de mesures qui conviennent au syndicat... Qui en rajoute en évoquant une réunion sur la transposition du code du travail d'ici fin 2017 : «Pour la CFDT ce rythme est le bon, puisque les textes seront transposés, donc applicables au fur et à mesure des travaux», explique l'organisation.

Là encore, de la mise en place de l'AGS (permettant aux salariés d'être indemnisés dans le cas de fermeture d'entreprise) à la lutte contre le travail illégal, du dialogue social à la mise en place des prudhommes, le syndicat est satisfait. «Il semble que pour l'instant ce chantier se présente bien. Reste, comme pour celui de la fonction publique, à le mettre en œuvre.» Ce n'est pas vraiment les positions que nous devrions entendre dans les rues aux abords du vice-rectorat ce mardi matin.

RR



## Loisirs

### Orange Dance Tour : «5 étoiles» emporte la finale



Dix équipes de Mayotte se sont affrontées sur la scène du plateau de Cavani ce week-end pour la finale de l'Orange Dance Tour. Elles avaient franchi le cap des sélections organisées pendant les vacances à Tsimkoura et Tsingoni. Lors de la finale, les équipes étaient jugées sur des phases chorégraphiques pour pouvoir continuer sur les phases finales. Chaque équipe a donc présenté un show de 5 à 7 minutes devant un jury de professionnels et de personnalités mahoraises qui avait la responsabilité de départager chacune d'entre elle.

Les grands vainqueurs de cette première édition sont donc Les 5 Etoiles qui terminent non seulement 1ers de la compétition Orange Dance Tour mais qui repartent aussi avec le prix Fun de la meilleure chorégraphie.

L'équipe No Limit constituée exclusivement de danseuses se classe 2e de l'événement, des prix remis par Miss Salouva 2015.

L'événement Orange Dance Tour a été un moment de danse complet, en programmant également d'autres danseurs et danseuses venues faire le show et apporter leur talent, comme le duo Monster Crew (Mamoudzou), le Team Nesia (Combani), les Mini Girlz (Cavani) ou encore La Festina (Petite Terre).

Le Jury était composé de Naël du club de basket Fuz'Ellipse, de B.Boy Assez de l'association Hip Hop Evolution, Djo Djo de la Compagnie Kazyadance et Bibi représentant Orange Mayotte.

**Justice**

# Ces mineurs sous protection judiciaire... pour le bien de tous



Les invités de la PJJ sur le voilier école « Jahazi ya leo »

**Quelle place réserver à l'éducatif chez les petits durs qui cambriolent à tour de bras ? C'est notamment à cette question que doit répondre la PJJ, la protection judiciaire de la jeunesse. Qui ouvriraient ses portes au public ce lundi au centre Mahardja à Kawéni.**

La Protection Judiciaire de la Jeunesse, c'est cette institution que tout bon citoyen trouve indispensable, mais que la victime d'une agression regarde tout d'un coup de travers. Pour démythifier, et à l'occasion du 70ème anniversaire de l'éducation surveillée, la Protection judiciaire de la jeunesse ouvre ses portes un peu partout en France, métropolitaine et ultramarine.

Lorsqu'un jeune commet un délit grave, il est envoyé en garde à vue s'il a plus de 13 ans, et peut-être retenu deux fois 12h s'il est plus jeune. En fonction de son acte, le juge va décider de l'envoyer en prison, ou, s'il faut le rééduquer en le sortant de son milieu habituel, de le en placer dans un foyer, ouvert comme Dago Tama (12 places), ou un Centre éducatif renforcé ou fermé, à La Réunion. Il peut aussi décider de l'insérer au sein d'une des 18 familles d'accueil de la PJJ. Ou enfin, de le renvoyer dans sa famille. L'ensemble est suivi par un éducateur du milieu ouvert de la PJJ.

A Mayotte, ils sont 52 à travailler sur ces problématiques, dont 25 éducateurs. Et la PJJ se décline sur 3 sites : l'accueil de jour, le place-

ment en milieu ouvert à l'unité éducative d'activité de jour (UEAJ) qui supervise la scolarité de l'enfant, et l'unité horticole-cuisine supervisée par Ali Mari Souf à Cavani (Mamoudzou).

En tout, 541 jeunes ont été suivis à Mayotte en 2014. Et avec succès si l'on en croit Hélène Nicolas, la directrice de la PJJ : « 70% ne repassent plus devant un juge, 20% peuvent recommencer, et 10% sont en récidive, c'est la partie de notre population la plus compliquée. Compliqué, car il n'existe pas grand chose en amont, et rien en aval. »

## 70% de réussite

La prévention, c'est au conseil départemental de l'assumer. Une volonté politique manifeste tend à prouver que les choses vont changer, espère Hélène Nicolas qui ne demande qu'à voir. Il faut en effet comme le souhaite le conseiller départemental Issa Abdou en charge du social, doubler au moins le nombre des familles d'accueil, « des placements court terme contrairement à nos familles d'accueil qui doivent les accueillir plus longuement », explique Hélène Goujat, Responsable d'unité à la PJJ.

Le recours à la drogue est un constat chez de plus en plus de jeunes interpellés. Qui implique un travail accru avec le milieu médical, « notamment avec le Centre médico psychologique ».

## Des jeunes réinsérés en menuiserie après le chantier du voilier

La structure mahoraise est passée d'un éducateur en 1994, à 52 professionnels en 2015, « l'heure est à la consolidation du travail effectué, non au développement », affirme

Hélène Goujat qui évoque malgré tout la création d'une classe relai, « pour des mineurs décrocheurs sous main de justice ».

Et en aval, il faut des structures pour les insérer. Ce fut le cas du chantier école de l'Association des Croiseurs Hauturier de Mayotte (ACHM) en Petite Terre. Un budget avoisinant les 30.000 euros de la politique de la ville qui a été alloué à ce club de voileux, chargé à eux de suivre le chantier de construction d'un voilier.

C'est un « Multimono » de 7,50m, qui a été inauguré en avril 2015, après plus de deux ans de travaux. C'est donc grâce aux trente jeunes suivis à l'unité éducative d'activité de jour (UEAJ) que la PJJ a pu inviter le secrétaire général adjoint Guy Fitzer, le colonel de gendarmerie Jean Gouvert, deux représentants du commissaire de police, bref, dix personnes en tout, à naviguer au large de Mamoudzou, par petit vent ce lundi après-midi. Un nouveau chantier avec financement de la politique de la ville vient d'être lancé, sur le même plan de bateau. Parmi les 5 premiers jeunes à avoir suivi le chantier, tous se sont réinsérés, certains rescolarisés dans le secteur de la menuiserie », se réjouit Jean-Christophe Claverie, le professeur qui les a suivis.

Donc oui, il est possible de rééduquer les mineurs en leur donnant un cadre dont ils ont justement besoin, notamment en raison du « spectaculaire effondrement de l'autorité parental », comme le diagnostique la PJJ.

Pour accompagner le phénomène, reste à travailler sur la montée en compétence des éducateurs et la multiplication des centres en milieu ouverts.

Anne Perzo-Lafond

## Départementalisation

# Mayotte 2025 : ce qui est bouclé, ce qui avance



Les responsables des différentes thématiques se retrouvaient autour du préfet ce lundi matin

**Le préfet réunissait ce lundi matin le 1er comité de pilotage du document stratégique Mayotte 2025. L'occasion de survoler les 324 mesures du texte et prendre la mesure de l'ampleur du chantier.**

Plus de 3 mois après la signature du document Mayotte 2025 par le Premier ministre Manuel Valls et le président du conseil départemental Soibahadine Ibrahim Ramadani, le préfet retrouvait ce lundi matin les principaux acteurs qui vont permettre à ce texte de devenir une réalité et de changer la vie des Mahorais. Lors de ce «rendez-vous essentiel», selon les mots du député Boinali Saïd, les animateurs des différents groupes thématiques ont parcouru les 324 mesures qui, depuis la signature, ont encore été enrichies des dispositions du plan jeunesse.

«Une cinquantaine de mesures ont déjà été réalisées en 4 mois», s'est réjoui d'entrée Seymour Morsy, un «engagement réel» du conseil départemental indiquait Salim Saïd, conseiller technique au CD. La revue de détail est longue mais elle permet de pointer les points essentiels.

## EDUCATION, FORMATION, INSERTION.

- Mise en place d'une cellule de construction et de suivi des restructurations dans le 1er degré. Après le 14 millions injectés dans les chantiers en 2014, ce sont finalement 13,6 millions qui y seront consacrés par l'état en 2015. Un reliquat de 2,3 millions € a été réparti la semaine dernière, la liste des nouveaux chantiers devrait être connue très rapidement. A charge aux communes de suivre et de mener à bien ces travaux.

Les mairies doivent maintenant établir un plan pluriannuel d'investissement dans le scolaire sur 4 ans pour passer de l'urgence à la gestion de long terme.

•Cantines scolaires. Après le lancement de la construction de 5 réfectoires l'an dernier, 6 nouveaux sont lancés cette année.

En revanche, le passage du dispositif de collation à celui du plateau repas n'a pas beaucoup avancé.

•Tous les collèges et lycées ont été classés en éducation prioritaire, une plateforme de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme a été créée, un 1er internat d'excellence est en construction (à Dembéni) et deux autres sont annoncés.

•Une école de la 2e chance doit être créée. L'initiative est suspendue au concours financier du département.

•Un parcours spécifique pour la formation des maîtres doit être mis en place à la rentrée prochaine par le vice-rectorat.

•Concernant le CFA (centre de formation en alternance) qui doit voir le jour d'ici à 2020, une charte «Entreprises» est en cours de rédaction.

•La DAC (direction des affaires culturelles) prépare un schéma pour valoriser la créativité et les cultures des quartiers prioritaires pour la rentrée.

## CADRE INSTITUTIONNEL.

•La création d'un établissement public foncier et d'aménagement a été adoptée par le parlement. «Ça ne va pas être le grand soir», prévient le préfet Morsy, mais cela va permettre de solder les nombreuses demandes en instance de traitement. Plus de 4.000 dossiers seraient par exemple en cours d'instruction au

conseil départemental.

«On doit savoir très rapidement ce que l'on fait des parcelles non occupées par l'Etat et le CD. Il faut se mettre au clair sur ce qui doit être du foncier agricole, du foncier industriel, d'habitation ou scolaire», indique le préfet.

Par ailleurs, la DAAF (agriculture et forêt) travaille sur les baux ruraux.

•Des données socio-économiques fiables. Chaque animateur de groupe doit faire remonter des sujets dont il pense qu'ils doivent faire l'objet d'études. Une rencontre avec l'INSEE doit permettre de lancer de nombreuses enquêtes pour disposer d'informations manquantes.

•Concernant le code du travail, une réunion doit rassembler préfecture et parlementaires dans une dizaine de jours sur le rythme des transpositions. La formule des ordonnances doit permettre d'appliquer très rapidement les dispositions choisies à Mayotte. Le CESEM (conseil économique social et environnemental) demande des études d'impact sur l'économie mahoraise.

•Une DAC, direction des affaires culturelles, de plein exercice va voir le jour au 1er janvier.

•Les intercommunalités ont été créées, et les derniers contrats de ville vont être signées avec Mtsangamouji cette semaine et avec Sada avant la fin du mois. Deux pôles administratifs vont être créés dans le nord (Mtsamboro) et dans le sud, pour rapprocher les services publics des citoyens.

•Concernant la gestion des ressources humaines, les collectivités vont être dotées d'outils. A Mtsangamouji, les fonctionnaires de la préfecture qui ont assuré l'intérim avant les municipales partielles vont faire des préconis-

sations à la nouvelle majorité.

•Relation avec les cultes : des interlocuteurs doivent encore être identifiés pour l'ensemble des cultes présents à Mayotte pour structurer un dialogue entre les cultes et l'Etat. Le diplôme universitaire «Valeurs de la République et islam» accueille déjà 20 étudiants, essentiellement des cadis et des aumôniers. Le dispositif est prévu pour durer au moins 3 ans.

## EQUIPEMENTS ET FILIERES ECONOMIQUES.

•Un plan pour créer des lignes de transport en commun interurbaines est lancé par le CD et la DEAL. Mamoudzou lance les études pour des transports à l'échelle de l'agglomération, financées par les 9 millions d'euros débloqués par le ministère de l'environnement. Etudes aussi pour le contournement de Mamoudzou et le projet de pont entre Petite et Grande Terre.

•Développement du haut-débit internet ou de projets hôteliers (7 projets pourraient voir le jour dont 2 à Mamoudzou, 2 dans le centre et un à la Baie des tortues), des filières identifiées comme devant se développer assez rapidement.

•Filière aquacole. «Le tribunal va décider qui va reprendre l'activité. Le département semble intéressé pour mettre en place une structure ad hoc. Il n'est pas pensable qu'il n'y ait pas de filière aquacole à Mayotte», a fait valoir le préfet, sur la même longueur d'onde que le CD qui «a déjà beaucoup investi dans le secteur» et qui ne souhaite pas baisser les bras.

•Le rôle trop en retrait de la CAPAM a été pointé du doigt. Son action serait pourtant essentielle

pour faire avancer nombre de dossiers liés au développement de l'agriculture.

#### SANTE ET COHESION SOCIALE.

• Parmi les dossiers lancés, la construction de l'hôpital de Petite Terre ou encore l'embauche de statisticiens par l'ARS (agence régionale de santé) pour affiner les données en matière de santé publique.

• Protection de l'enfance : le rapport de l'IGAS, l'inspection générale des affaires sociales, doit être rendu à la fin de l'année. Avec le rapport du défenseur des droits, il permettra d'élaborer une charte concrète concernant, entre autres, les structures d'urgence, le placement des mineurs isolés ou encore les familles d'accueil.

10 millions d'euros de fonds européens seront consacrés à la création du foyer de l'enfance.

Le prochain rendez-vous du comité de pilotage est fixé dans 3 mois en présence du préfet et du président du conseil départemental. Il reste encore 9 mois de travail pour présenter un premier bilan annuel à la ministre des Outre-mer.

RR

**Le Journal de Mayotte**  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
 07.85.05.96.59.

#### Faits divers

# « Bouge toi Mayotte » au secours d'Hariti



« Bouge toi Mayotte » a encore frappé! « Le collectif qui remet les pendules à l'heure » et dont la vocation affichée est de fédérer des personnes œuvrant pour le développement économique et social de Mayotte, a sorti une nouvelle caricature.

En titrant « La police a-t-elle 'Hariti' le vrai coupable ? », BTM exprime tout en dessin ce que les citoyens lambda marmonnent dans leurs barbes: l'incompréhension de la population à la suite de la condamnation à un an de prison de Hariti Abdullah, entrepreneur et homme politique mahorais, militant du parti « Les républicains ».

En compagnie de deux compères, il croyait avoir retrouvé en novembre 2014 son cambrioleur et

l'avait enfermé dans le coffre de sa voiture. Coups, violence, menaces de mort... Un comportement qui leur a valu d'être poursuivi et condamnés pour torture et séquestration. D'autant que leur malheureuse victime n'était pas responsable du cambriolage dont ils le suspectaient.

C'est la séquestration d'un mineur qui avait expliqué la sévérité du tribunal qui ne peut cautionner que l'on se fasse justice soi-même... D'autant qu'effectivement, elle n'est jamais assurée d'arrêter les vrais coupables. C'est toute la difficulté du contexte où les habitants, qui se sentent de plus en plus menacés, sont incités à assurer leur propre protection au moyen de rondes de nuit...